

Chers parents d'élèves des écoles publiques d'Alba la Romaine,

Tout d'abord, nous tenons à remercier l'ensemble des familles d'avoir effectué les démarches nécessaires à la numérisation des inscriptions à la restauration scolaire et à, l'accueil périscolaire, organisées par la municipalité.

L'inscription via le Site Internet devient obligatoire à partir du 4 janvier 2021. Un grand nombre de parents demandait la mise en place d'un tel service depuis quelques années. Dès notre installation, nous avons accordé une priorité à ce projet. Il autorise davantage de souplesse et présente de nombreux avantages pour l'ensemble des partenaires concernés : parents, personnel communal, trésorerie, enseignants, élèves.

Désormais, les réservations s'effectueront sur le Site internet, selon les modalités suivantes :

- Pour la cantine, le mercredi avant minuit au plus tard, pour la semaine suivante,
- Pour la garderie, du matin et du soir, la veille du jour de présence de l'enfant, avant 12h.

Dans tous les cas, les réservations par Internet permettent d'inscrire votre enfant bien à l'avance, si vous le souhaitez, sans avoir à vous déplacer.

Les familles ayant des horaires de travail irréguliers ou des plannings évolutifs peuvent contacter la Mairie, pour trouver des aménagements spécifiques. De même, pour les familles rencontrant des difficultés pour réserver via le Site Internet, nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires à l'accès de tous à celui-ci : aides techniques, mise à disposition en mairie d'outils de connexion, recherche de solutions alternatives pour les paiements etc... Dans tous les cas, nous nous tenons à votre disposition.

A l'accueil périscolaire, ces dernières semaines, jusqu'à 38 enfants étaient présents certains soirs. Aujourd'hui, n'ayant pas connaissance des effectifs avant 16h30, il est impossible d'adapter l'offre d'accueil des enfants. L'obligation d'inscription à l'avance laisse une grande liberté : dans de nombreuses villes ou villages, les inscriptions se font souvent à la semaine, voire au mois.

Depuis notre installation, nous avons fait le constat que le personnel communal prend beaucoup trop de temps à :

- relancer certains parents dont les enfants sont régulièrement présents à la cantine mais non-inscrits en temps et en heure,
- relancer certains parents dont les enfants n'ont pas été inscrits à la cantine mais pourtant présents, et récupérer les sommes dues,
- réceptionner des appels téléphoniques pour inscrire des enfants hors délai à la cantine
- enfin relancer des parents qui n'ont pas réglé les cartes d'APS,

Ces situations récurrentes, et non marginales, entraînent de nombreux dysfonctionnements : manque de repas à la cantine, perte inutile de temps pour le service administratif, désorganisation pour les agents communaux en charge de la cantine et du périscolaire, risques d'erreurs, certains enfants ne savent plus (ou pas) s'ils sont inscrits à la cantine ou à l'accueil périscolaire...

Certes des événements imprévus (panne de voiture, autre membre de la famille en difficulté...) peuvent intervenir, et il est de notre responsabilité de les prendre en compte. Pour ce faire, nous mettons en place un numéro de téléphone dédié, pour nous informer sur les situations d'urgence. Ce numéro est le : 06 86 03 82 20. Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

A l'heure actuelle, la gestion administrative de la cantine et de la garderie occupe un mi-temps.

Nous devons absolument, ensemble, faire évoluer la situation actuelle.

Afin d'accompagner les changements de mode de réservation, un accueil sera ouvert durant les mois de janvier et février 2021, de 7h30 à 9h30, le mardi matin.

Nous profitons de ce courrier pour vous souhaiter ainsi qu'à votre famille, une excellente année 2021 !

M. Jérôme Mercoyrol, Mme Catherine Leynon, M. Yves Lamoine
Élu(e)s en charge de la Vie Scolaire pour l'équipe municipale